

ACR 2020 : Le pouvoir d'agir dans l'accompagnement sanitaire et social

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Personnel médical, paramédical, social, éducatif, des divers services assurant la prise en charge et l'accompagnement de personnes en difficulté. Dirigeants ou tout personnel ayant la responsabilité de direction d'équipe.

Durée

4 jours

Organisme de formation

☞ Fédération des acteurs de la solidarité PACA CORSE

Date limite d'inscription

31/08/2020

Lieux & dates

☞ Groupe 1

Dép. 06

Les 17 & 18 sep. 2020

+ Les 19 & 20 nov. 2020

☞ Groupe 2

Dép. 04-05

Les 17 & 18 sep. 2020

+ Les 12 & 13 nov. 2020

☞ Groupe 3

Dép. 83

Les 14 & 15 sep. 2020

+ Les 19 & 20 nov. 2020

☞ Groupe 4

Dép. 84

Les 28 & 29 sep. 2020

+ Les 16 & 17 nov. 2020

Interlocuteur Opcos Santé

Ana-Maria CESUR

ana-maria.cesur@unfaf.fr

04 91 14 05 49

Interlocuteur OF

Nathalie INGOUF

n.ingouf@orange.fr

Contexte

Dans les années 1970, Paulo Freire, éducateur brésilien, développe des actions d'alphabétisation auprès des populations pauvres et marginalisées. **Ces personnes ont montré qu'en dépit de leur situation de pauvreté, elles étaient capables, à partir du moment où on leur en donnait les moyens, de comprendre leur situation de pauvreté et de l'analyser d'un œil critique, afin d'agir collectivement pour améliorer leurs conditions de vie** Les travaux de Freire ont largement contribué à alimenter le mouvement en faveur de la participation des personnes en situation de pauvreté. Ce processus s'est peu à peu développé. Pour le secteur de l'hébergement, la loi 2002/02 a posé le principe de la participation dans les établissements sociaux et médico-sociaux en précisant les modalités de mise en œuvre.

Plus d'une décennie plus tard, les Etats généraux du travail social, prévus dès 2013, par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, devaient permettre une refondation du travail social pour mettre en adéquation réponse publique et besoins des personnes destinataires du travail social. Ils avaient pour ambition de « donner aux politiques sociales les professionnels dont elles ont besoin ». Les rapports des groupes « formation initiale et formation continue » et « **développement social et travail social collectif** » contenaient des propositions qui restent aujourd'hui d'actualité, notamment :

- ☞ Moderniser le contenu et les modalités de la formation des professionnels autour de la participation des personnes, le travail collectif, la territorialisation et la formation des cadres ;
- ☞ Faire du travail social un enjeu porteur de sens, faire le choix d'un choc de simplification des politiques sociales, faciliter le pouvoir d'agir individuel et collectif.

Du côté du sanitaire, à partir des années 1990, un grand mouvement de revendications des usagers pour une prise en compte de leur savoir a rencontré un écho institutionnel qui s'est traduit par la création de lois actant le principe de leur participation au sein de la santé publique. Ce mouvement a abouti à la création de la notion de « **démocratie sanitaire** ». La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a permis d'inscrire dans les codes la nécessité de la participation des usagers et de développer des approches de type « santé communautaire ». L'enjeu en est d'agir non plus au seul stade terminal des soins, mais très en amont sur tous les déterminants de la santé (environnementaux, économiques, politiques, sociaux, culturels), pour limiter au maximum le recours à des soins de plus en plus coûteux, de la manière la plus adaptée aux besoins de chacun.e

Aujourd'hui encore, la massification, la diversité des personnes qui sont confrontées à la pauvreté, la complexité de ces situations, l'interaction entre le social, la santé, l'économique, le rôle que doit jouer à leur égard l'accompagnement imp-

06 13 82 57 57

liquent de repenser ou de compléter le contenu et l'organisation de formations à destination des professionnel.elle.s du sanitaire, du social et du médicosocial. Il s'agit notamment de les amener à développer une posture professionnelle qui implique résolument de faire avec les personnes et non pas pour ou à leur place. Il convient en effet de développer un accompagnement qui prenne appui sur les potentialités des personnes ou des groupes et sur celles des territoires.

Les multiples injonctions auxquelles sont soumises les professionnel.elle.s ne facilitent pas une remise à plat des pratiques. On assiste en effet à la démultiplication des injonctions prônant une plus grande prise en compte de la parole de la personne principalement concernée, tout en réduisant les moyens dévolus à l'accompagnement et en développant les critères d'évolution et critères de suivi.

Ces paradoxes touchent non seulement les professionnel.elle.s de terrain mais aussi les responsables associatifs ou autres cadres en situation d'encadrement. Ces derniers doivent en effet amener leurs équipes à déployer des méthodes d'accompagnement plus participatives dans des structures fonctionnant bien souvent elles-mêmes de manière verticale et hyper cloisonnée ! C'est ainsi la question de la cohérence globale qu'il pourrait ici s'agir de questionner.

Objectifs

- ➔ Comment, en présupposant que les personnes sont capables, associer pleinement les personnes concernées dans l'accompagnement ?
- ➔ Comment reconnaître leur vécu comme une expertise et le prendre concrètement en considération ?
- ➔ Comment, en présupposant que les professionnel.elle.s de terrain sont capables, amener les cadres à associer davantage leurs collaborateur.trice.s et à leur laisser davantage de marge de manœuvre ?

Ainsi, la délégation Paritaire Régionale d'UNIFAF PACA Corse a décidé d'accompagner les professionnel.elle.s du secteur en mettant en place une formation autour du Pouvoir d'agir.

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

Premier jour :

- ➔ Présentation rapide de la formatrice et du contenu et modalités de la formation ;
- ➔ Introduction de la notion de posture professionnelle ;
- ➔ Réflexion sur les postures professionnelles d'accompagnement des participants dans leur contexte (intervention auprès des publics et/ ou de management d'équipe) ;
- ➔ Histoire, lien avec l'empowerment, rattachement aux différents courants de pensée ;
- ➔ Questions du pouvoir, les différentes formes de la participation et de l'expression des personnes les plus concernées ;
- ➔ Introduction à l'approche : fondements, principes ;

- ⇒ Analyse de situations problème apportées par les participant.e.s.

Deuxième jour :

- ⇒ Temps de régulation ;
- ⇒ Suite atelier d'analyse stratégique en grand groupe ;
- ⇒ Temps de retour sur expérience en 2 étapes : sous-groupes et grand groupe ;
- ⇒ Présentation d'une intervention en mode individuel et d'une intervention collective ;
- ⇒ Mise en perspective ses acquis.

Troisième jour :

- ⇒ Retour sur les expériences pendant l'intersession ;
- ⇒ Expériences présentées par une personne accompagnée à partir de cette approche et d'une professionnelle formée en tant que personne ressource ;
- ⇒ Mise en commun et co-construction d'un savoir collectif ;
- ⇒ Atelier d'Analyse en Actes (ANA) sous forme de mise en situation ;
- ⇒ Co élaboration d'un récapitulatif des aspects découverts et points d'appui méthodologiques abordés.

Quatrième jour :

- ⇒ Temps d'approfondissement ;
- ⇒ Repères pratiques sur la pédagogie du questionnement ;
- ⇒ Les principes éthiques qui guident l'intervenant.e, le cadre, mise en relation avec l'approche DPA PC ;
- ⇒ Finalisation du récapitulatif des aspects découverts et points d'appui méthodologiques abordés ;
- ⇒ Repères sur les conditions à réunir, moyens à développer pour favoriser la place et la co-construction avec les personnes accompagnées/ ses collaborateur.trice.s ;
- ⇒ Discussion/mise en perspective sur le terrain ;
- ⇒ Démarche d'évaluation individuelle et collective.